

Le Cordier Laurentais

Madame, Monsieur, Chères Laurentaises, Chers Laurentais,
Le 4 juillet, le conseil municipal est installé, les commissions sont en place depuis le 17 juillet, le démarrage de ce mandat se fait dans des conditions bien particulières. Malgré la période inédite que nous vivons, la vie municipale continue.

Les Elus et moi-même, sommes à la tâche. La réunion publique promise ne peut être organisée dans le contexte actuel, aussi, dans les pages de ce premier Cordier, vous trouverez certains travaux, votés par le précédent conseil municipal dont nous faisons partie. Certains sont terminés, d'autres en cours.

J'expose, en toute transparence, les chiffres correspondants aux dépenses effectuées.

Je m'engage à faire le maximum, pour satisfaire aux besoins de notre commune, ce mandat doit être collaboratif et constructif, ensemble faisons de Saint-Laurent un village d'engagement et de proximité.

Une page questions/réponses est jointe, elle servira à exprimer vos vœux, ou vos craintes.

Je reste à votre écoute, prête à apporter mon aide, pour cela je vous attends aux heures d'ouverture de la mairie.

J'ai besoin de vous pour faire de Saint-Laurent un village d'engagement et de proximité.

Je suis consciente des répercussions qu'occasionne cette crise sanitaire, où les commerçants, les artisans, les agriculteurs et le monde associatif sont mis à rude épreuve.

Dans cette situation exceptionnelle, en tant que Maire de Saint-Laurent, et comme le demandent beaucoup de Maires, je souhaite la réouverture des commerces de proximité, dans un cadre légal et républicain.

Toute l'équipe municipale est à votre service.

A toutes et à tous, en ayant une pensée pour ceux qui nous ont quittés, je vous souhaite une excellente santé.

Prenez soin de vous et des vôtres

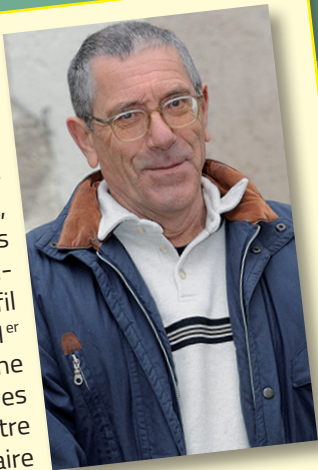
Jocelyne Trévisan.



Départ à la retraite

d'Alain Verzeznassi :

Après 20 ans de bons et loyaux services en tant qu'employé municipal polyvalent à Saint Laurent, Alain a fait valoir ses droits à la retraite, amplement mérités. Au fil des années, depuis le 1^{er} juin 1999, il a acquis une connaissance parfaite des moindres recoins de notre village, sachant tout faire avec pas grand-chose, étant disponible quasiment 365 jours /365. Désormais conseiller municipal, il est toujours disponible et présent pour aider le service technique de la commune. Notre liberté retrouvée, une fête bien méritée sera organisée en son honneur.



Massif avenue Georges Cruzel :

La commission fleurissement du précédent mandat a choisi de magnifiques plantes et arbustes pour rajeunir nos massifs. Ils sont en place depuis quelques jours. 110 essences différentes pour un montant de 700 €. L'épanouissement de ces plantes sera un régal pour les yeux d'ici quelques mois... et un peu de patience.

Nettoyage du village : Toujours dans un souci d'entretien de nos espaces verts, de nos haies et de nos parterres, l'Esat de Bouët intervient pour la tonte, le taillage des haies, pour une durée de 6 mois et pour un coût de 3000 €.

Élagage Platanes : l'élagage des platanes et des liquidambers de notre belle esplanade, ainsi que celui des arbres bordants les avenues Georges Cruzel et Robert Philippot va débuter fin novembre-début décembre. Un élagage nécessaire à la bonne santé de nos arbres, qui n'avait pas été fait depuis 6 ans. Le coût de cette intervention est de 16 000 €. A l'avenir, afin de mieux entretenir l'esplanade et également de limiter les coûts, la commune fera élaguer un arbre sur deux tous les ans.



Travaux salle du conseil :

Cette salle, derrière la mairie avait bien besoin d'un rafraîchissement. Des travaux, budgétisés l'an dernier, ont débuté. Des travaux de réfection du plafond et d'isolation par l'entreprise Perez pour un montant de 7000 €, L'entreprise Bugaret remet aux normes l'électricité et le chauffage (réversible) pour un montant de 10 300 €. Enfin, l'entreprise Correia procèdera aux changements des fenêtres, pour un montant de 13 000 €.

Une subvention de 11 000 € a été accordée.



Entretien du bureau du maire :

le bureau du maire a fait peau neuve avec des peintures refaites, des placards de rangement installés et une décoration plus au goût du jour. Financièrement, cet entretien aura coûté 1870 € à la charge de la commune, et 1900 € en financement privé.



Ramassage des ordures ménagères

Il a lieu uniquement le mardi matin. Le site de Nicole ferme le 31 décembre 2020. Aujourd'hui, plusieurs sites sont sollicités par le SMICTOM pour traiter nos déchets qui seront transportés sur plusieurs kilomètres. Notre taxe « ordures ménagères » est la plus chère de nos impôts locaux, elle est vouée à exploser avec le coût des transports.

Suite à de nombreuses incivilités, la suppression des conteneurs sur les sites Cassette – la Tuilerie – Sabarros est obligatoire (feux sur 7 conteneurs). Les administrés de ces lieux auront un ramassage au porte-à-porte. Pour ce faire, 17 foyers ont fait l'acquisition de conteneurs individuels.

La déchèterie de Port-Sainte-Marie est ouverte le lundi 13 h 30 – 17 h ; du mardi au samedi : 9 h – 12 h / 13 h 30 – 17 h.

ELLE EST GRATUITE.



Court de tennis : Lors des dernières inondations (15/12/19), le court de tennis a été fortement endommagé par dame Garonne. L'assurance de la commune a versé une somme de 3000 €, afin d'aider à la réfection du terrain. Le grillage sera redressé, des nouveaux piquets seront achetés et un filet neuf sera installé. D'ici le printemps, le terrain de tennis devrait de nouveau être utilisable.



La cérémonie du 11 novembre n'a pu avoir lieu. Cependant, le monument aux morts a été fleuri et une gerbe a été déposée par Madame le maire, des enfants et des élus.

- « **Adoptez un composteur pour votre jardin** »
L'opération lancée en 2020 par le SMICTOM LGB pour vous aider à valoriser vos déchets de cuisine et de jardin a eu un grand succès en 2020. Tarif 15 € (avec le soutien de ValOrizon et de l'Ademe). Cette opération sera renouvelée en 2021.



Deux gros nids de frelons asiatiques ont été détruits au lieu dit « Grimard » le 03/11/2020.

Rappel : le brûlage est interdit et passible de sévères sanctions.

École : La commune de Saint-Laurent a une convention avec celle de Bazens depuis 2017 permettant à nos écoles de mutualiser leurs moyens et d'offrir un accueil de qualité aux enfants. Une navette effectue le transport des enfants entre Saint-Laurent et Bazens.

Depuis la rentrée de septembre 2020, 32 élèves sont scolarisés à Saint-Laurent dans les classes de Christophe Coustillas et Christa Willem : 6 en GS, 11 en CP, 6 en CM1 et 9 en CM2. L'école de Bazens quant à elle accueille 42 enfants.

Garderie de 7 h 30 à 9 h et le soir de 16 h 30 à 18 h 30, participation des parents de 1€ par jour par enfant. Cantine fournie par la restauration collective Elior. Coût réel du repas : 3,85 €, coût pour les parents : 2,60 €. Carine, Laurence et Jackie se relaient pour assurer l'accueil et l'encadrement des enfants à la cantine et à la garderie. Le mercredi matin, les enfants sont accueillis à Bazens par le Centre de loisirs de l'association VME de Port-Sainte-Marie.



CHANGEMENT DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : Le 1^{er} janvier 2018, notre commune quitte Albret Communauté pour rejoindre la CCCCP (Communauté des Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas), changement voté à l'unanimité par le précédent conseil municipal.

Pour ce départ, nous avons été pénalisés par Albret Communauté à hauteur de 94 782 € (droit de sortie). Ce qui est pour nous une injustice, mais la loi est là. Un arrêté préfectoral a fixé le montant de notre contribution pour le retrait d'Albret Communauté à 7 290 € par an pendant 13 ans. La CCCCP nous a attribué une dotation de solidarité de 40 000 € afin d'alléger notre contribution envers l'Albret. Malgré l'action en justice menée par le cabinet d'avocats (frais : 11 000 €), nous n'avons pas obtenu gain de cause. À ce jour, nous avons réglé la somme qui correspond aux annuités 2018 et 2019.

Maisons des associations :

Cette année 2020 si particulière ne nous a pas permis d'inaugurer la maison des associations. Cette construction a eu un coût global de 452 760 €, et la commune a pu obtenir 123 000 € de subventions. Reste encore l'aménagement extérieur à finaliser. Cette salle sera à disposition des associations laurentaises bien sûr, pour leurs activités hebdomadaires ou pour des réunions.



ECHO DES ASSOCIATIONS :

Depuis mars 2020 date du premier confinement dû à l'épidémie de coronavirus, les associations n'ont pas eu beaucoup l'occasion de mener à bien leurs activités. Tous les événements programmés ont quasiment tous été annulés ou reportés. Le club de rugby USPL a cependant eu le droit d'organiser les marchés gourmands sur l'esplanade durant les mois de juillet et août, en respectant un protocole sanitaire strict. En Septembre, les loisirs créatifs « Les petites mains » avaient pu reprendre leurs activités, le tir à l'arc et le tennis de table également, les cours de zumba avait repris dans la salle des fêtes. Mais la deuxième vague de contamination de la Covid-19 a de nouveau tout arrêté depuis le mois d'octobre. Le comité des fêtes a dû reporter toutes ces manifestations, comme les 45 ans des Astiaous, initialement prévus début septembre 2020. Cet événement sera donc organisé en septembre 2021, nous l'espérons !

ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

En amont, les enseignants Christophe et Lionel ont animé des séances sur les élections municipales et les symboles de la République. En raison des contraintes sanitaires, l'élection s'est déroulée le vendredi 13 novembre à l'école, chaque classe votant séparément, en présence de Jocelyne Trévisan, maire et de Stéphanie Ghilardi, 1^o adjointe.

Le conseil municipal des enfants est composé de 7 membres. Motivés et investis dans cette élection, 12 enfants se sont portés candidats. Chaque candidat a rédigé et défendu sa profession de foi qui a été affichée sur la porte d'entrée de l'école. L'élection s'est déroulée au plus près des conditions réelles d'une élection municipale : Les élèves ont confectionné leurs cartes d'électeur et les bulletins des candidats. Un isoloir a été fabriqué dans le bureau de vote où les élèves ont organisé le scrutin avec les étapes habituelles : bulletin glissé dans l'urne, émargement, dépouillement avec les contrôles nécessaires. Une fois proclamés les résultats, les 7 conseillers élus se sont réunis pour procéder à l'élection du maire et de son adjoint. Voici les résultats de ce scrutin :

Maire : Titouan Barriéu

1^o adjointe : Linda Theliey Gueye

Conseillers municipaux : Ayoub Aklouh, Sihame Fri, Aubane Hardy, Basile Waterblez, Rayan Srhir.

Toutes nos félicitations aux enseignants et aux élèves. Nous ne manquerons pas de donner la parole à ces jeunes élu(e)s dans le prochain Cordier.



Masques «alternatifs» :

avril 2020 : malgré les conditions si particulières et si déroutantes, la confection des masques s'est effectuée dans la bonne humeur, empreinte de générosité. Les dames des loisirs créatifs, de l'association sports et loisirs, aidées de dévoués bénévoles ont conçu 600 masques pour adultes et 80 masques pour les enfants de notre école. De très nombreux laurentais(es) ont tenu à remercier ce bel élan de solidarité !

Cette situation inquiétante, nous la revivons aujourd'hui. En vous protégeant, vous protégez les autres ! Prenez soin de vous et de vos proches. Pour les personnes n'ayant pas la possibilité d'imprimer ou de télécharger sur le téléphone les attestations de déplacement, possibilité de venir en chercher aux heures d'ouverture de la mairie.